



**SYMALIM  
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT  
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 03 FEVRIER 2022**

**N° : 2022-20**

**OBJET : Création de l'autorisation de programme 2210 « Centre de préparation aux jeux olympiques et paralympiques 2024 »**

\*\*\*\*\*

Date de la convocation : **Jeudi 27 janvier 2022**

Secrétaire de Séance : **M. GAITET**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois de février, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Palais du Travail – 9 Place Lazare Goujon 69100 Villeurbanne (salle des conférences)**

<b>Nombre de délégué-e-s : 30</b>	<b>Présent-e-s : 17</b>	<b>en droits de vote : 62</b>
<b>Nombre de droits de vote : 105</b>	<b>Pouvoirs : 5</b>	<b>en droits de vote : 13.5</b>
	<b>Votant-e-s : 22</b>	<b>en droits de vote : 75.5</b>

**Liste des présent-e-s :**

**nombre de votes /délégué-e**

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 1.5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5 + 1
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 1
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5

LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	<del>MME FAUTRA</del>	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	<del>M. BARGE</del>	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	<del>M. MANCINI</del>	1
JONS	<del>MME LE GREN</del>	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	<del>M. GOUBET</del>	1
THIL	MME POMMAZ	1

**Ont donné pouvoir:-**

Mme Creuze à M. Vieira  
M. Benzeghiba à Mme Reveyrand  
M. Goubet à M. Gaitet  
Mme Le Gren à M. Vieira  
Mme Terrier à M. Quiniou

\*\*\*\*\*

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président expose,

L'atol' accueille le Pôle France Aviron, lequel a proposé à la Segapal et au Symalim de mobiliser des crédits de l'Agence Nationale du Sport et de la Fédération d'aviron dans le cadre des JO Paris 2024 afin de co-financer des travaux d'amélioration des locaux. Pour pouvoir capter ces fonds, le Symalim mène les démarches pour obtenir les labellisations nécessaires (Terre de Jeux, Centre de préparation aux Jeux, etc...)

Le projet, sous réserve qu'il soit largement cofinancé (objectif de 80% de cofinancements en mobilisant également les collectivités compétentes en matière de sports de haut niveau) présente pour le Symalim l'intérêt d'améliorer une partie du patrimoine bâti de L'atol, dont la réhabilitation technique est visée dans le plan de mandat. Il consisterait à regrouper et développer les fonctions supports du Pôle France Aviron, notamment en lieu et place de la salle séminaire située en étage, et de réaliser la transformation des anciennes salles de forme, avantageusement situées en rez-de-chaussée, en salles d'accueil de groupe et de réunion.

Si ce projet se réalise, sa charge financière viendra en déduction de la ligne « réhabilitation de L'atol' pour continuité d'exploitation » du programme pluriannuel d'investissement du plan de mandat.

La présente création d'autorisation de programme n°2210 permet de planifier cette opération sur le mandat.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-3 et R 2311-9 autorisant les autorisations de programme et les crédits de paiements à la section d'investissement,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Considérant que cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais également organisationnel et permet au syndicat de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

Il est proposé de délibérer pour mettre en place une autorisation de programme « Centre de préparation aux jeux olympiques et paralympiques 2024 ».

A ce jour, le coût estimatif de ce programme est de 1 439 410 TTC.

CP – Crédits budgétaires	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	280 766 €	1 042 780 €	115 864 €	1 439 410 €

CP – Crédits budgétaires	2022	2023	2024	TOTAL
Recettes prévisionnelles	224 613 €	834 224€	92 692 €	1 151 528 €

Vu l'exposé du 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à créer l'autorisation de programme n°2210 « Centre de préparation aux jeux olympiques et paralympiques 2024 » et à engager les dépenses liées à l'opération ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme ainsi qu'à mandater les dépenses afférentes ;

-**AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter toutes les participations financières potentielles auprès des partenaires concernés. A cet effet, elle signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement de ces recettes ;

- **DIT** que les crédits de paiement de 2022 sont inscrits au budget principal 2022 du Symalim.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente  
Catherine CREUZE

